

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

1<sup>er</sup> juillet 1993 - n° 1133  
Hebdomadaire romand  
Trentième année

## Mange ce que tu as dans ton assiette !

C'était, en 1977, un moment chaud du débat sur la TVA, Maison du Peuple à Lausanne, salle 4. Je soutenais que le renchérissement induit par le taux de TVA se répercuterait certes sur les prix et que cette incidence est aisément chiffrable. Mais le consommateur ne verrait pas son pouvoir d'achat réduit d'autant si les revenus étaient adaptés au coût de la vie ainsi augmenté. La vraie bataille était donc celle de l'indexation.

Trop simple, objectaient les contradicteurs. C'est faire croire que personne ne paie. C'est de l'illusionnisme: autant dire que pour honorer ses dettes l'Etat n'a qu'à faire marcher la planche à billets.

Le raisonnement économique était pourtant correct, mais à une condition qu'il fallait préciser: que la productivité de l'économie soit forte. Si tel est le cas, l'augmentation des prix ne serait pas automatique ou bien, si le report avait lieu, l'accroissement des charges salariales ne serait pas reporté une deuxième fois sur la vente des biens et des services, dans une spirale inflationniste. Mais il convient alors, dans cette hypothèse, de protéger ceux qui ne bénéficient pas de la productivité de l'économie, notamment les non actifs. D'où la nécessité de rétablir l'équilibre des finances publiques, avec un taux d'imposition directe suffisant, afin que soit menée une politique sociale correcte.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La récession entame la croissance et la productivité. L'indexation est remise en cause aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Le renchérissement découlant de la TVA ne sera donc pas, très souvent, compensé. Le milliard économisé par l'industrie d'exportation (aujourd'hui soumise à l'ICHA) sera en conséquence purement et simplement transféré sans compensation sur les salariés et les bénéficiaires de revenus non indexés. De surcroît, le taux bas ne permettra pas, comme l'a constaté le Conseil fédéral unanime, le rétablissement des finances de la Confédération. La politique sociale en sera ébranlée.

La droite mène ainsi avec rigueur sa politique, désavouant le Conseil fédéral, cassant le compromis passé avec les socialistes et imposant une procédure

de vote non constitutionnelle. Ni scrupule juridique, ni respect politique. Dans cette procédure de vote faussée, la gauche va-t-elle s'engager pour le taux supérieur (6,5%) sachant qu'elle sera incomprise, battue, renforçant donc le clan du «moins d'Etat» ? Ou refusera-t-elle de manger le plat servi ? On l'accusera certes de faire la politique du pire. De quel droit ce reproche, puisque ce n'est pas elle qui a pris l'initiative de la rupture ?

Le Vorort se dit prêt à faire une campagne puissante. Qu'il l'assume donc avec la droite parlementaire à son service ! L'USAM a voulu poser ses conditions et on lui a servi ce qu'elle exigeait. Qu'elle entraîne désormais ses mandants ! Que tous les embusqués des précédentes votations sortent de leurs tranchées.

A la gauche de montrer comment les cartes du jeu ont été faussées. Et si on lui reproche de faire la politique du pire, elle sera en droit de demander: où est le pire ?

AG

## Construire moins cher

(jd) Construire en Suisse coûte cher, trop cher. Une étude comparative avec l'Allemagne indique que nous pourrions abaisser les coûts de construction de 30%, à condition de renoncer à certains équipements non indispensables: -13% sans ascenseur (pour un immeuble de trois ou quatre étages, n'est-ce pas superflu ?) et sans installation de cuisine sophistiquée; -10% par une meilleure utilisation de la parcelle disponible, notamment en réduisant le gabarit des cheminements, et un peu plus d'austérité dans le traitement des sols; -3% par une utilisation plus systématique d'éléments préfabriqués; -3% encore si les honoraires des architectes et ingénieurs helvétiques étaient réduits au niveau de ceux de leurs collègues d'outre-Rhin.

Car malgré la baisse des taux d'intérêt et une accalmie sur le marché immobilier, le locataire helvétique doit déboursier un loyer de 2700 francs pour un appartement de quatre pièces-cuisine, prix coûtant. C'est trop. ■

# Les jeunes vont mal et ne savent pas où en parler

*Les lieux ne manquent pas vraiment. Mais ils sont souvent mal placés et peu connus.*

## SUICIDE

Au cours de l'année précédant l'enquête, 5% des jeunes interrogés se seraient suicidés s'ils en avaient eu l'occasion. Les pourcentages sont plus importants chez les apprentis — et singulièrement chez les filles. 6% des apprenties et 3% des apprentis (ainsi que 3% des gymnasiennes et 2% des gymnasiens) disent avoir fait une tentative de suicide et la moitié seulement en ont parlé autour d'eux.

## LIMITES

Cette recherche n'est pas vraiment représentative de la jeunesse romande, parce qu'elle n'a porté que sur les personnes scolarisées ou en apprentissage. Elle n'a pas pris en compte celles et ceux qui sont sans qualifications sur le marché du travail, ni les jeunes marginalisés.

(pi) C'est en explorateurs que les auteurs de l'étude sur la santé et les styles de vie des adolescents de 15 à 20 ans ont œuvré. Ce travail financé par l'Office fédéral de la santé publique et par les cantons est en effet le premier du genre en Suisse: seules des études sectorielles ou limitées à une région ont déjà été menées à bien — en fait, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive a interrogé des jeunes Romands et une étude similaire est prévue en Suisse alémanique.

Réalisée par le biais d'un questionnaire diffusé dans les lieux d'étude et les écoles professionnelles, les résultats de ce travail ont l'avantage de répondre aux critères de l'OMS et donc d'être comparables avec ce qui s'est fait dans d'autres pays. La presse a largement diffusé et commenté les résultats de ce «sondage» dont certains sont alarmants: les comportements à risque en tout genre sont en augmentation et nombre de jeunes «dépriment», voire ont des tendances suicidaires. Il faut certes faire la différence entre les comportements que l'on peut qualifier de déviants mais qui sont propres à cette tranche d'âge et qui constituent en quelque sorte des rites de passage (comportements pouvant être liés à la consommation d'alcool) et ce qui constitue véritablement un risque pour la santé physique ou psychique des adolescents. Dans ce registre, on est impressionné par le nombre de jeunes qui déclarent consommer régulièrement de l'alcool ou qui ont des relations sexuelles non protégées — 10% des filles interrogées ont déjà eu une grossesse, interrompue dans 80 à 90% des cas.

## Agir sur le cadre de vie

Considérés isolément, la plupart de ces comportements ne sont en soi pas dramatiques, c'est leur répétition chez un même individu qui est bien plus inquiétante. Cette répétition est vraisemblable, mais l'étude n'en dit pas assez sur ce point-là, à l'exception de la relation supposée entre la consommation de tabac, d'alcool, de cannabis, et celle de drogues dures. Dommage que l'on aborde une nouvelle fois cette question de manière classique (il y a davantage de consommateurs de drogues dures parmi les fumeurs que parmi les non-fumeurs). Car si cette affirmation est vraie, elle ne nous dit rien de ce qui a motivé les jeunes à fumer, ni comment ils auraient réagi si cigarettes, alcool et cannabis avaient été inaccessibles. Auraient-ils renoncé à consommer de l'héroïne ou auraient-ils commencé plus tôt par absence d'échelons dans la gravité des comportements ?

L'ensemble des problèmes répertoriés par

cette étude et leur gravité — les jeunes Suisses romands semblent aller plus mal qu'il y a quelques années, et surtout plus mal que des populations comparables en France et au Minnesota — appellent des réponses globales: comme les jeunes le suggèrent eux-mêmes, il faut agir sur le cadre de vie général plutôt que sur quelques points précis. Où l'on retombe sur la prévention. De ce point de vue, la deuxième partie du travail est à la fois novatrice et d'un grand intérêt: «Dans la foulée de la recherche quantitative, il a été réalisé une analyse qualitative qui permette de jeter un éclairage régional sur les problèmes de santé des adolescents et de proposer des réponses concrètes aux problèmes soulevés: modification de l'organisation ou du fonctionnement de certaines institutions, création de nouveaux services et programmes. Cette analyse a été animée, dans chaque canton, au sein de groupes de travail composés à 50% d'adolescents et à 50% de professionnels engagés auprès des jeunes ainsi que de personnalités politiques selon une méthode mise au point par l'OMS».

## La parole aux protagonistes

Ces travaux ont évidemment sur d'autres l'immense avantage de donner la parole aux premiers concernés. Leurs résultats ne sont pas vraiment surprenants, mais ils confirment des critiques déjà entendues ici et là et dont on n'a jamais vraiment tenu compte: il n'y a pas véritablement pénurie de services à disposition des jeunes (même s'ils sont inégalement répartis géographiquement), mais ils sont mal connus, voire inconnus de leurs utilisateurs potentiels, surtout au moment où ceux-ci en auraient besoin. Les jeunes insistent sur la nécessité d'aller à leur rencontre, dans les lieux qu'ils fréquentent. Une revendication ancienne, mais qui n'a que très rarement été satisfaite; l'administration ne sait comment contrôler le travailleur social qui zone avec les zonards et son travail ne correspond pas aux critères courants de rentabilité: dans un bureau, on a des dossiers, que l'on peut compter; dans la rue, dans les centres de loisirs, on a des contacts qui ne laissent le plus souvent aucune trace directe mais qui n'en sont pas moins utiles. Cette attitude est illustrée à la caricature par la présence désormais célèbre de la gendarmerie vaudoise dans les festivals du canton: on a droit chaque année, en fin de saison, au décompte des interventions policières dont l'effet préventif est limité au seul périmètre et à la durée de la manifestation. Une présence imaginée «avec» les jeunes plutôt que «contre»

L'INVITÉ DE DP

# Un nouveau «Lôzane bouge»?

MICHEL GLARDON

député au Grand Conseil  
vaudois

Lausanne, place du Tunnel, 15 juin 1993: le Département cantonal de Justice et police ferme administrativement le Lausanne-Moudon. Motif invoqué: trafic de stupéfiants dans cette grande brasserie qui fut jusqu'à récemment une espèce de buffet de gare où diverses populations se côtoyaient (c'était même le stamm des députés UDC).

## Pas de scène ouverte

La décision n'a guère causé de surprise. Etroitement surveillé, le café n'était certes pas le lieu de trafics importants, mais le nombre de toxicomanes qui le fréquentaient en avait peu à peu fait une «scène ouverte» dont les autorités vaudoises ne veulent à aucun prix. A noter l'effort réel de la police lausannoise pour qu'on n'en arrive pas là. Même si les moyens choisis, légalement contestables, se sont révélés pratiquement inefficaces: des policiers pratiquant à large échelle des contrôles d'identité et «fouilles sommaires» dans le quartier. Avec une prédilection pour tous ceux qui ont tort d'être jeunes, ou chevelus, ou d'allure exotique.

Comme après la fermeture du «Mao» (1976) ou du Fox (1977), la clientèle «douteuse» du

Lausanne-Moudon n'a pas manifesté. Chassée précédemment du People's Pub (à la Maison du Peuple !), elle va maintenant se chercher un autre point de chute...

Mais qu'on ne se méprenne pas: les réflexes individualistes qui règnent dans la zone n'empêcheront pas certains de participer à un mouvement effervescent que d'autres lanceraient.

D'autres ? Apparemment pas du côté du GSSA qui est certes dans le champ politique pratiquement le seul mouvement articulé avec la «culture jeune», mais dont la direction actuelle est farouchement légaliste. Pourtant là aussi, des militants déçus par le 6 juin ne seraient pas les derniers à descendre dans la rue...

Les chômeurs ? Apparemment trop mobilisés par leurs problèmes immédiats et leurs associations submergées par les demandes d'aide individuelle. Mais, si quelque chose se passait, ils auraient du temps et, pour certains, plus grand-chose à perdre.

## Genève 1971, Zurich 1980

L'Histoire ne donne pas de leçons. Il faut néanmoins se rappeler l'explosion genevoise du Centre autonome en 1971, précédée du conflit des Tréteaux libres. Et l'explosion zurichoise de 1980 (après un refus d'aide à la Rote Fabrik et le vote d'un crédit de 61 millions pour l'Opéra), suivie de «Lôzane bouge» dont la principale revendication, un centre autonome, est aussi d'ordre culturel.

Or, à Lausanne, en 1993, le fièvre monte. La Municipalité est certes relativement généreuse et ouverte au dialogue. Fini le temps du municipal Deppen (qui refusait de discuter avec «ces petits merdeux») et du syndic Delamuraz (pas de négociations «sur un paillason»).

Pourtant, l'ampleur des crédits pour Béjart, le Théâtre de Vidy, l'Orchestre de chambre et l'Opéra fait jaser. Surtout dans le monde du théâtre off qui a encaissé, si l'on peut dire, comme une insulte la politique du canton: on ne touche pratiquement pas aux institutions d'Etat ni aux organismes subventionnés qui bénéficient d'une aide depuis longtemps, les subventions plus récentes sont diminuées et pour les nouveaux... il n'y aura rien ! Une pétition du théâtre indépendant qui circule ces jours fait remarquer que sa subvention cantonale a subi une baisse de 35% en 1993 et demande notamment la démission du chef du Service vaudois des activités culturelles (Laurette Wettstein).

Tous les éléments d'une crise paraissent actuellement réunis.

Seront-ils évacués dans des conduites individuelles «retraitistes» (dont la toxicomanie n'est qu'une des formes) ?

Préparent-ils une explosion ?

La réponse est hasardeuse. Michel Le Bris explique pourquoi: «L'art de la fugue... puisqu'il n'y a pas de science de la révolte.» ■

## A LIRE

Anne-Catherine Menétray: *La vie... vite - Lausanne bouge 1980-1981: une chronique*. Lausanne, Editions d'en bas, 1982.

Dominique Gros: *Dissidents du quotidien - La scène alternative genevoise 1968-1987*. Lausanne, Editions d'en bas, 1988.

## OUVRAGE CITÉ

Michel Le Bris: *L'Homme aux semelles de vent*. Paris, Grasset, 1977.



eux ne serait-elle pas plus efficace, et ce d'autant plus que le nombre de policiers présents dans ces manifestations dépasse de loin l'effectif que n'importe quel service social pourrait mettre à disposition ?

Les «ateliers» cantonaux ont été très intéressés par la mise sur pied de lieux de soins (au sens large) spécifiquement destinés aux adolescents, comme ils sont développés dans nombre de pays voisins. Les jeunes espèrent y trouver une écoute et un «traitement» appropriés et le cas échéant discrets. De tels endroits existent pour les filles, mais ils sont limités aux questions et problèmes liés à la vie sexuelle (planning).

Reste que les centres les plus efficaces auront toujours une action limitée. Car les jeunes avouent volontiers avoir de sérieux problèmes existentiels liés à leur vie familiale et aux soucis qu'ils se font pour leur avenir professionnel. Des domaines où une action publique n'est pourtant pas impossible, car si l'harmonie familiale ne se décrète pas, il est des mesures sociales qui peuvent la favoriser. Et dans la morosité actuelle, outre les considérations «humaines» habituelles, un simple raisonnement économique devrait nous faire prendre les problèmes des jeunes au sérieux: ils sont la relève de demain et nous avons tout intérêt à ce qu'elle arrive en pleine forme et motivée sur le marché du travail. ■

## RÉFÉRENCES

Pierre-André Michaud, Françoise Narring, Fred Paccaud: *Recherche sur la santé et les styles de vie des adolescents romands de 15 à 20 ans, 1992, rapport final*.

Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 17, rue du Bugnon, 1005 Lausanne.

# S'il te plaît, dessine-moi une université

*(jd/jcf) L'aide financière de la Confédération au cours des vingt-cinq dernières années a favorisé le développement des universités cantonales. Mais l'effort annoncé de coordination et de collaboration à l'intérieur et entre les hautes écoles, corollaire de cette aide, n'a donné que de maigres résultats (DP n° 1132): aujourd'hui, les difficultés budgétaires des collectivités publiques et la compétition internationale révèlent crûment les faiblesses de la place universitaire suisse. Cantons et universités résistent aux exigences d'harmonisation et de rationalisation formulées par Berne; ils prétendent faire le ménage eux-mêmes, en toute autonomie. On peut néanmoins douter que les universités aient les moyens de leurs ambitions.*

## NOTES

<sup>1</sup> C'est à ces problèmes de structure et de pouvoir que se heurteront les mesures de rationalisation annoncées récemment avec fierté par la Conférence universitaire romande et qui devraient toucher d'abord l'archéologie, la pharmacie, la psychologie, les sciences de la terre et la théologie.

<sup>2</sup> Lorsque les rectorats de Lausanne et Genève se sont mis d'accord pour attribuer à la première l'histoire du cinéma et à la seconde la communication télévisuelle, cela n'a pas empêché la faculté des lettres de Genève, au nom d'une «saine émulation», d'organiser aussitôt des cours sur le cinéma. Seuls des problèmes financiers ont pu mettre à la raison les lettrés genevois.

<sup>3</sup> La biochimie à Genève constitue l'exemple le plus frappant. Cette discipline est enseignée parallèlement en sciences et en médecine. Lorsque les trois enseignants d'une faculté sont partis à la retraite, les deux unités n'ont pu se mettre d'accord sur une fusion et l'on est reparti pour un tour de piste en doublon.

La faculté des sciences économiques et sociales de Genève propose depuis peu un diplôme post-graduate sur la gestion des

L'institution universitaire est très ancienne et la transparence n'est pas son fort. Et l'injection de participation qu'elle a parfois subie à la suite des fièvres de Mai 68 n'a pas simplifié ses procédures de décision. Le modèle fondateur du XIX<sup>e</sup> siècle continue à inspirer tous les établissements qui se réclament du titre d'université. Il est donc utile d'en rappeler les principes essentiels — liberté de la recherche et de l'enseignement, lien étroit entre ces deux activités — et d'évoquer ses structures — regroupement des disciplines en facultés, recrutement des professeurs par cooptation.

Ces principes et ces structures se retrouvent au travers des spécificités locales et professionnelles des universités cantonales. Ils déterminent le mode du changement qui, réduit à l'essentiel, comprend deux opérations: la nomination des professeurs et la répartition des moyens accordés à chaque discipline.

## Des structures surannées

La première opération relève de la compétence quasi exclusive du corps professoral. L'autorité interne centrale, le rectorat, et le Conseil d'Etat ou le département de l'Instruction publique, ne disposent en la matière que d'un pouvoir de refus, au mieux de choix sur une liste restreinte, en général de trois noms, qui lui est présentée par la faculté concernée. Il arrive, mais c'est assez rare, qu'un gouvernement se risque à une intervention plus appuyée en faveur d'un candidat, mais certaines de ces ingérences se sont révélées à l'expérience désastreuses. Dans la règle, aujourd'hui, l'autorité politique nomme donc la personne retenue par l'université.

Pour ce qui est de la répartition des ressources, le pouvoir des autorités universitaires et politiques n'est pas très grand non plus, car les facultés, ou d'autres subdivisions, qui font encore très largement la loi en ce qui concerne les règlements et les programmes d'études, constituent une structure à la fois scientifique et administrative où se règlent également les conflits de pouvoir. Cela est vrai des universités alémaniques, qui sont en partie encore des fédérations de facultés, même si le départe-

ment de l'Instruction publique n'hésite pas à intervenir parfois assez directement. Et cela vaut aussi pour les établissements romands auxquels les parlements cantonaux ont accordé il y a une vingtaine d'années une large autonomie de gestion. Même lorsqu'il dispose légalement du droit d'établir le budget, le rectorat ne peut guère imposer d'importants transferts d'allocations à l'intérieur d'une faculté, et encore moins entre les facultés. Magistrats et députés, quant à eux, s'ils ont la compétence de restreindre ou d'augmenter les moyens mis globalement à disposition, ne se risquent pas à pénétrer dans le maquis des disciplines pour s'en prendre à telle ou telle allocation budgétaire.

Le changement dans l'université est donc commandé d'en bas et collectivement. Il est négocié entre un certain nombre de personnes directement impliquées dans sa formulation et ses résultats. Le grand mérite de ce mode de faire est qu'il suit de près l'évolution de la science et qu'il engage la responsabilité de ceux-là même qui jouissent, dans leur travail, de la liberté de la recherche et de l'enseignement, c'est-à-dire les maîtres et très marginalement leurs élèves. Aussi a-t-il survécu à toutes les transformations subies par l'université moderne, y compris à la formidable explosion des effectifs qui, en trente ans, a transformé la formation d'une élite en un enseignement de masse. Il a également résisté, dans la pratique, aux modifications que plusieurs lois universitaires cantonales ont tenté d'apporter à la gestion des établissements à partir des années 70, et à la croissance non négligeable des ressources allouées aux universités. L'innovation a donc pu se faire sans toucher aux situations acquises et le développement des hautes écoles a pris la forme d'un bourgeonnement plus que d'une croissance organique.

## Rentes de situation

Ce mode de faire, même s'il traduisait à l'occasion des rapports de force internes, a épousé bien des préoccupations scientifiques

politiques publiques, alors même qu'elle se plaint de moyens insuffisants pour faire face à l'afflux d'étudiants en première année. Et qu'à 60 kilomètres à l'est, l'Institut des hautes études en administration publique offre depuis plusieurs années un programme très proche.

Lorsque la Confédération a annoncé son intention, aujourd'hui abandonnée, de financer un centre d'excellence en études européennes, on a vu les universités suisses faire preuve de diligence pour mettre sur pied un programme, chacune de leur côté, afin de bénéficier de la manne fédérale.

<sup>4</sup> Pour succéder à l'Institut d'études européennes, l'Université de Genève a créé une structure interfacultaire chargée d'offrir un cursus d'études spécifique. Mais le rectorat ayant réparti les postes du défunt institut entre les facultés intéressées, ces dernières se sont empressées de créer leur propre diplôme et ont refusé de collaborer à une formation commune.

●●●

de l'époque. Mais, comme le prouve l'exemple de la physique, il a également assuré à certaines disciplines des rentes de situation dans la recherche comme dans l'enseignement (voir le tableau) et bloqué des développements nouveaux pour le plus grand dommage de l'ensemble. Plus récemment, les universités ont entrepris d'élaborer des plans de développement de plus en plus sophistiqués (plans quadriennaux, plans stratégiques...) qui sont maintenant étendus à toutes les hautes écoles, sous la direction de la Conférence universitaire suisse. Accepté de mauvaise grâce par le corps professoral comme une justification de leurs demandes de ressources supplémentaires, le plan change peu à peu de sens en devenant l'instrument de correction des priorités scientifiques, en cherchant théoriquement à faire coïncider le temps social (âge de la retraite) et les contraintes administratives du service public (sécurité de l'emploi) d'une part, l'évolution de la science et les adaptations nécessaires d'autre part. Le plan doit permettre d'innover avec les moyens existants, en évitant que, par simple inertie, une direction d'enseignement et de recherche soit purement et simplement reconduite au départ à la retraite de son responsable, même lorsqu'elle a rétrogradé dans sa pertinence scientifique. Tout est intéressant à étudier, mais pas toujours au même moment. Et la vertu du plan est de prévoir et de préparer les changements indispensables, tout en fournissant une appréciation d'ensemble sur les enseignements dispensés et les domaines de recherche ouverts.

### Un corps sans tête

Mais le plan n'innove pas dans les mécanismes de prise de décision. C'est là sa faiblesse essentielle. Il demeure enfermé dans une perspective institutionnelle qui, le plus souvent,

#### RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ET TAUX D'ENCADREMENT (DONNÉES 1985)

|  | sciences humaines et sociales | sciences exactes et naturelles | médecine | sciences techniques | total |
|--|-------------------------------|--------------------------------|----------|---------------------|-------|
| étudiants                                  | 56.5                          | 16.3                           | 16.5     | 10.7                | 100%  |
| nombre d'étudiants par membre du personnel | 7.2                           | 2.6                            | 4.0      | 3.0                 |       |
| nombre d'étudiants par professeur          | 45.3                          | 19.4                           | 24.9     | 34.8                |       |

se limite à la faculté, parfois à l'université entière, plus rarement encore à deux établissements. Il suppose une volonté de longue durée, alors que les rectorats et les décanats passent. Il implique une direction capable d'arbitrer et de trancher en dernière instance entre des intérêts divergents; or l'université est un corps sans tête, une fédération de facultés, certes capables de se répartir des moyens nouveaux, mais paralysées dès lors qu'il s'agit de gérer la

pénurie ou de distribuer autrement des ressources disponibles. Les directives générales du Conseil suisse de la science peuvent bien inspirer le plan. Mais ce dernier énonce des intentions que seules les facultés se ensuivent en mesure de transformer en décisions, puisqu'elles seules prétendent posséder la compétence scientifique nécessaire<sup>1</sup>. La liste est déjà longue des décisions prises par les rectorats qui sont restées lettre morte de ce fait<sup>2</sup> ou qui n'ont pu empêcher les doublons, malgré l'intervention de l'autorité politique<sup>3</sup>. Longue aussi la liste des échecs subis par les rectorats lorsqu'ils ont tenté de créer entre les facultés des formations interdisciplinaires, pour répondre par exemple à une demande sociale. Le destin des formations continues mises sur pied avec l'aide de la Confédération depuis trois ans ou la saga des études européennes à Genève en sont des exemples frappants<sup>4</sup>.

Une université plus efficace devant les contraintes d'un enseignement de masse, qui reste performante dans une recherche de plus en plus internationale suppose des choix qu'actuellement les responsables universitaires ne peuvent assumer entièrement, faute de compétences, faute d'autorité et faute de pouvoir. Tel est l'enjeu non seulement des grandes manœuvres qui se jouent sur la place universitaire suisse, mais aussi des idées de réorganisation des universités cantonales. Non pas seulement, non pas d'abord des économies, mais la capacité institutionnelle retrouvée de s'adapter au changement. ■

## EN BREF

Le parti socialiste des Rhodes extérieures d'Appenzell veut récupérer le siège au National, perdu il y a dix ans. Il envisage de présenter la candidature du correspondant du *Tages Anzeiger* à New Delhi. Réaction du journal: la candidature à n'importe quelle fonction législative ou exécutive est incompatible avec la fonction de rédacteur au TA.

Arma (Action contre la politique du pouvoir religieux), proche des milieux évangélistes purs, anti-papistes et anti-PDC, fête son 20<sup>e</sup> anniversaire. En 1973, Arma a pris la succession du CASNAC (Comité d'action pour la souveraineté nationale et pour l'autonomie spirituelle du citoyen).

La candidate jeune-libérale lausannoise qui se montre volontiers légèrement vêtue, n'ira probablement pas jusqu'à se présenter comme les candidats de la liste «Härdlütli» (les lutins) à Berne, il y a quelques années. Ils avaient présenté leur programme sur un tract les montrant intégralement nus. Parmi eux, un certain Urs Hofer, mieux connu actuellement avec le prénom de Polo.

# Small n'est pas umweltfreundlich

## SOURCE

Protection de l'environnement en Suisse, 2/93  
(Bulletin de l'OFEFP), 3003  
Berne.

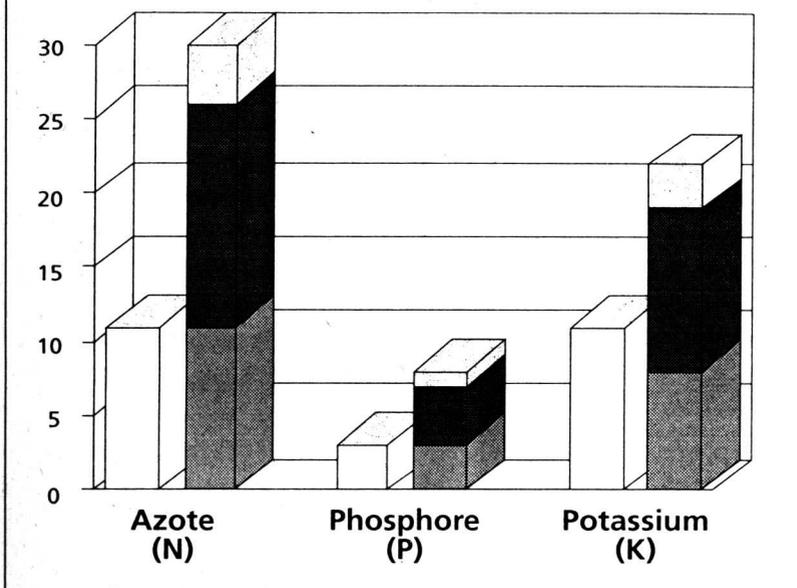
(pi) Les jardiniers amateurs, s'ils aiment la nature, ne la respectent pas pour autant: ils utilisent trois fois trop d'engrais et dix fois trop de produits phytosanitaires; c'est le syndrome du biberon (pourvu que bébé mange, si possible un peu plus que ce que prescrivent les tablettes) appliqué aux salades.

Ces chiffres ont été obtenus en interrogeant 157 personnes cultivant des potagers et 60 personnes entretenant des jardins d'agrément dans six communes alémaniques

avec les fabricants de produits chimiques pour qu'ils adaptent la taille des emballages et les informations aux besoins de la clientèle amateur. Il leur sera également suggéré de réduire la palette de produits offerts: les 217 personnes interrogées avouent utiliser 85 produits comportant 53 agents différents.

L'enjeu est de taille, car tous ces produits se retrouvent soit dans les légumes, soit dans le sol et finissent par atteindre la nappe phréatique. ■

BILAN DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS,  
EN GRAMMES PAR M<sup>3</sup> ET PAR ANNÉE



- Besoins des cultures en éléments nutritifs
- Compost, y compris cendre
- Engrais de ferme
- Engrais du commerce

et romandes. D'une manière générale, les sols sont «surnourris»: ils reçoivent en moyenne trois fois plus de phosphore et dix fois plus de potassium que nécessaire. Le recours aux engrais du commerce et au fumier de ferme pourrait d'ailleurs être presque totalement évité, puisque le compost, utilisé par la plupart des «jardiniers» interrogés, suffirait à couvrir les besoins en nutriments.

La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne les insecticides: ils sont utilisés en trop grand nombre et les dosages prescrits ne sont le plus souvent pas respectés, certaines personnes allant jusqu'à pulvériser dix fois plus que les quantités nécessaires. Il semble bien que les vertus du purin d'orties et du tabac trempé aient été oubliées.

Mais la situation n'est pas désespérée: si les jardiniers amateurs agissent de la sorte, c'est par manque d'information. L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) va donc lancer une campagne d'information: des aide-mémoire seront publiés et un service téléphonique sera à disposition du public. Par ailleurs, l'OFEFP souhaite collaborer

## La maison solaire existe, à Oberdorf

(jd) Qui veut tirer son énergie essentiellement du soleil passe encore pour un marginal, courageux parce qu'il prend le risque de dépendre d'une technique pas encore fiable, et fortuné car l'équipement adéquat coûte cher. Cette image d'Épinal est largement diffusée par l'officialité énergétique et confortée par le programme Energie 2000 qui ne prévoit qu'une place réduite pour les énergies renouvelables.

L'image correspond plus ou moins à la réalité lorsque l'autonomie énergétique résulte d'une installation solaire perfectionnée greffée sur un immeuble de conception traditionnelle ou d'une maison hyperisolée, donc gourmande en énergie grise.

Deux spécialistes de Bâle-Campagne, le technicien solaire Heini Hollinger et l'architecte Felix Meier, prouvent par l'acte que l'énergie solaire n'est pas fatalement chère et techniquement complexe (*Die Weltwoche*, 3 juin 1993). Leur concept de maison solaire réalisée à Oberdorf, au pied du Jura bâlois, conduit à un indice énergétique de 101 MJ/m<sup>2</sup> pour une habitation de quatre appartements, c'est-à-dire dix fois moins que la norme-cible de la Société des ingénieurs et architectes.

Leur solution? Combiner des techniques de construction éprouvées et un équipement solaire d'une désarmante simplicité. Façade nord bien isolée et avec un minimum d'ouvertures; façade sud généreusement vitrée. Le chauffage de l'air et de l'eau se fait sur le toit (solaire thermique); le premier est distribué par ventilateur dans les planchers et l'enveloppe du bâtiment par un réseau de tuyaux: c'est donc l'ensemble de la structure de l'immeuble qui sert d'accumulateur de chaleur, selon une technique connue déjà des Romains. La façade vitrée permet également le chauffage de l'air. Pour les besoins de pointe, rarissimes, chaque appartement dispose d'un poêle à bois. Quant à la consommation d'électricité, elle est entièrement satisfaite par une installation photovoltaïque. ■

# Le Parti du travail entre Grobet et «Solidarités»

*(fb) Le parti du travail (POP genevois) cherche son second souffle: il appelle à une «refondation» unitaire tout ce qui se trouve à la gauche du parti socialiste (et qui ne se reconnaît pas davantage dans le parti écologiste) en vue des élections cantonales de cet automne.*

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur:  
Pierre Imhof (pi)  
Secrétaire de rédaction:  
Frances Trezevant  
Honegger (fth)  
Ont également collaboré à  
ce numéro:  
François Brutsch (fb)  
Jean-Claude Favez (jcf)  
André Gavillet (ag)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Michel Glardon  
Abonnement: 75 francs  
pour une année  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
case postale 2612,  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9  
Composition et maquette:  
Frances Trezevant  
Honegger, Pierre Imhof,  
Jean-Luc Seylaz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens

Malgré les nombreuses querelles de personnes qui l'agitent, le parti socialiste genevois vient d'adopter un programme, «Ensemble vers un nouveau contrat social», qui confirme l'option de réformisme imaginatif mais concret qu'incarnent bien deux candidats au Conseil d'Etat, Bernard Ziegler et Micheline Calmy-Rey. Le parti écologiste genevois connaît de son côté une évolution qui l'amène à ne plus craindre de perdre son âme dans l'alliance à gauche, tout en maîtrisant mieux une certaine dérive gauchiste que l'entrée de militants venus d'ailleurs avait provoquée. La scène politique genevoise ne laisse donc que peu de place aux romantiques sentimentaux épris de batailles idéologiques. Le parti du travail l'a compris, qui voudrait coaliser autour de lui la maigre nuée des déçus des socialistes et des écologistes, aujourd'hui écartelés entre le nouveau parti «Solidarités» (pour l'essentiel un avatar du parti trotskyste, anciennement Parti socialiste ouvrier, auparavant Ligue marxiste révolutionnaire, dont l'analyse de classe paraît s'être reportée sur les fonctionnaires) et la tentation péroniste de Christian Grobet, le conseiller d'Etat élu sur la liste socialiste qui, victime de la limitation de la durée des mandats, a démissionné du PS pour tenter de se maintenir au gouvernement.

Pour le parti du travail, il s'agit, comme tous les quatre ans, de conserver la tête hors de l'eau, c'est-à-dire d'obtenir le quorum de 7% des suffrages pour l'élection du Grand Conseil. Avec sa proposition d'une liste commune englobant «Solidarités», voire Grobet, le parti du

travail peut aussi se donner le choix entre deux stratégies.

- Si ce projet échoue, le retour dans le sein de l'«Alternative» par quoi on désigne, à Genève, l'alliance de la gauche (PS et PdT) avec les écologistes; alliance qui existe en ville de Genève et que le PS et le PEG souhaiteraient voir au niveau cantonal, avec un apparentement des listes au Grand Conseil et quatre candidats communs au Conseil d'Etat. Les candidats seraient les deux socialistes, l'écologiste Laurent Rebeaud et une candidature du parti du travail à désigner: Jean Spielmann, efficace et combative incarnation du parti genevois pour le meilleur et pour le pire, ou Erica Deuber-Pauli, dont le côté «gauche caviar» rassure la droite et plaît aux médias.

- L'établissement d'une véritable opposition de gauche parlementaire et extra-parlementaire, non gouvernementale, dans l'alliance avec «Solidarités»; mais cette démarche, qui peut justifier une liste de combat et de témoignage dans l'élection au Conseil d'Etat, avec notamment Michel Ducommun, l'ancien leader du mouvement de la fonction publique, est évidemment complètement incompatible avec l'onction soudain donnée à un conseiller d'Etat sortant: Christian Grobet. Ce dernier incarnant tout ce que l'extrême-gauche vomit dans la social-démocratie: le pouvoir pour le pouvoir, le discours de gauche et la pratique de droite, une attitude très dure dans le conflit avec les fonctionnaires, etc.

Dans le premier cas, on a une «Alternative» excluant l'extrême-gauche, regroupant de manière un peu artificielle deux partis réalistes (le PS et le PEG) et un parti populiste (le PdT) et présentant quatre candidats tout en revendiquant, de fait, trois sièges au sein du Conseil d'Etat (compte tenu de la majorité de droite du Grand Conseil).

Dans le deuxième cas, l'«Alternative» est plus réduite mais plus cohérente, les trois candidats du PS et du PEG pouvant incarner (surtout face à la volonté monolithique de la droite, si elle présente une liste commune de sept candidats) une volonté d'élire un gouvernement représentatif de tous ceux qui sont disposés à y travailler collégialement, avec l'aiguillon supplémentaire d'une opposition de gauche parlementaire moins inexistante que le parti du travail aujourd'hui. Mais, au-delà du coup médiatique que son nom produit immédiatement, une candidature Grobet ne s'inscrit ni dans l'une ni dans l'autre de ces stratégies. ■

## MÉDIAS

La *Berner Tagwacht* offre une solution à la gauche soleuroise, privée de quotidien depuis Pentecôte. Si cinq cents Soleurois s'abonnent, une page hebdomadaire pourrait être réservée au canton, en attendant d'autres solutions à l'étude.

*Netto*, le magazine économique de la DSR a pris congé des téléspectateurs. Son successeur sera *Cash TV*, un produit Ringier, aussi longtemps que la nouvelle chaîne «S Plus» ne couvrira pas au moins le 90% du territoire. La solution n'est pas appréciée par la concurrence.

## Sur écran, le journal à la carte

### PRESSE ÉLECTRONIQUE

La NZZ est diffusée en Suisse par la banque de données Data Star. Coût de la consultation: 160 francs l'heure auxquels s'ajoutent les taxes téléphoniques.

Le Teletext, que l'on consulte sur écran de télévision recourt, lui, à des fréquences de télévision non utilisées par les programmes.

Parmi les applications du journal sur PC, celles qui s'adressent aux handicapés sont particulièrement intéressantes: le quotidien *L'Alsace*, de Mulhouse, offre au public mal-voyant, grâce à un synthétiseur vocal, une édition intégrale en version audio, le matin même de sa parution. Deux journaux tessinois à l'usage des mal-voyants sont également disponibles sous forme électronique.

3615 LIBE et 3615 LEMONDE fournissent sur Minitel des résumés des informations mais pas le texte des articles.

(c/fp/fth) La *Neue Zürcher Zeitung* et ses mensuels *Folio* et *Swiss Review of World Affairs* sont stockés, depuis le début de l'année, dans trois banques de données accessibles sur ordinateur personnel, via modem. C'est le premier quotidien suisse à adopter ce mode de diffusion. Il est utilisé par l'hebdomadaire économique *Schweizerische Handelszeitung* depuis 1992; quant à l'Agence télégraphique suisse, ses dépêches peuvent être consultées à domicile depuis 1983 déjà.

Actuellement, le but de ces services n'est pas de se substituer au journal imprimé, ni à sa lecture quotidienne. Mais la consultation sur écran est un mode de lecture complètement différent: on choisit les rubriques et les articles pour l'information qu'elles contiennent, à l'exclusion de tout autre critère; fini le loisir du survol rapide de textes (ou de titres et de «chapeaux») que l'œil du lecteur d'imprimés balaie. Les textes sont fournis «au kilomètre», sans mise en page. Et, de plus, pas de publicité, pas de photos, pas de couleur (...passionnant ! pour reprendre le slogan de DP). Il s'agit, pour le moment, moins d'un journal futuriste que d'un canal d'information brute, en temps réel, et, surtout, d'un prodigieux instrument de référence.

Le public et la clientèle des journaux télématiques seront avant tout les instituts de recherche, les rédactions, etc. On peut en effet imaginer, si ces services s'étendaient, la mort naturelle des archives de presse. La formule deviendra peut-être plus populaire le jour où les équipements informatiques domestiques seront assez performants pour imprimer des documents de bonne qualité (avec la présentation d'un «vrai» journal)...

Par ailleurs, le Massachusetts Institute of Technology (MIT) a été mandaté par de grands éditeurs américains, dont celui qui vient de racheter Radio Suisse SA et son serveur Data Star, pour mener une étude d'une durée de cinq ans sur le journal du futur; celui-ci, selon les pronostics des chercheurs, sera exclusivement électronique (*Der Bund*, 23 juin 1993). La révolution est peut-être en marche, mais on peut tout de même penser que le café, croissants et canard du matin ont encore quelques jours plaisants devant eux... ■

## Une indemnité de départ de trois millions

(ag) La presse vit une période difficile. Publicitas, outre de mauvaises affaires extérieures, en a subi le contrecoup. Les remous internes ont

été à la hauteur de la secousse. L'actionnaire minoritaire Luciano Lanfranchi n'a pas été réélu au conseil d'administration et, en novembre dernier, l'administrateur délégué Jean-Claude Gisling donnait sa démission.

Lors de la dernière assemblée générale des actionnaires, on s'expliqua pendant trois heures. Toutes les assemblées ne sont pas des formalités ! Les propositions du conseil furent toutefois adoptées à une majorité très largement suffisante (74%). Mais la minorité a décidé de recourir à toutes les possibilités qu'offre le nouveau droit des SA, qui autorise la demande d'un examen particulier de faits précis se rapportant à la gestion de la société.

Cette demande ayant été écartée par l'assemblée générale, les actionnaires ont la possibilité de recourir au juge, à condition de formuler des demandes précises et fondées.

Or, selon la *Neue Zürcher Zeitung* (24 juin), un des points soulevés est l'indemnité de départ de l'ancien administrateur délégué, démissionnaire, Jean-Claude Gisling. Était-il au bénéfice d'un contrat de dix ans ? Une telle durée est-elle compatible avec une fonction soumise à réélection ? Toujours est-il que son indemnité de départ s'est élevée à 3 millions de francs.

Christophe Gallaz, Martial Leiter le savent bien: les temps sont durs pour la presse et la publicité. ■

## La liberté de parole des grands commis

(ag) L'indiscipline de parole de Philippe Roch n'est pas un accident dans le comportement ordinaire des chefs de service de la Confédération. Ces grands féodaux supportent mal d'être considérés comme des fonctionnaires (ce qu'ils sont) d'où leur tentation de s'exprimer ou d'agir en politiques.

Trois exemples qui nous ont frappé. La mise en place de la commission Schoch chargée de faire des propositions sur la réforme de l'armée, dont la composition était très politique, des parlementaires fédéraux y figurant, fut le fait d'un commandant de corps et non du chef du département, voire du Conseil fédéral. Lors des séminaires de presse sur l'EEE, avant que le Conseil fédéral ait pris une décision sur le dépôt de candidature auprès de la Communauté, les intervenants tenaient à faire connaître, publiquement, à titre personnel évidemment, leur conviction que la Suisse devait faire le pas. Philippe Roch dans sa maladresse devait se croire autorisé à faire état, lui aussi, de ses convictions.

Avant de nommer les futurs secrétaires d'Etat qui auront, eux, un titre politique, même s'ils demeurent subordonnés au chef de département responsable, le Conseil fédéral serait bien avisé de mettre au point les règles du jeu. ■